



COMMUNIQUE DE PRESSE



MNT / SMACL Assurances

Territoires d'Avenir,

le pôle mutualiste et territorial se met en place

Le monde territorial a désormais son interlocuteur de référence en matière de protection sociale et d'assurance. Alain GIANAZZA, Président de la MNT a été élu Président de l'Union de Groupe Mutualiste (UGM) Territoires d'Avenir et Jean-Luc de BOISSIEU, Président de SMACL Assurances, a été élu Vice-Président.

Paris, le 12 janvier 2016 – Initiée il y a quelques mois, **la création de l'UGM Territoires d'avenir est effective depuis le 1^{er} janvier 2016**. Le principe de cette Union de groupe mutualiste, structure légère de coopération, avait été adopté par les représentants de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et de SMACL Assurances lors de l'assemblée générale constitutive du 10 octobre 2015 à Paris. Le Conseil d'administration de *Territoires d'Avenir* a élu, ce jour, **Alain GIANAZZA Président** et **Jean-Luc de BOISSIEU Vice-Président**.

Les deux principaux acteurs mutualistes du monde territorial s'unissent ainsi pour constituer un pôle non prudentiel de près d'un milliard d'euros de chiffres d'affaires, rassemblant près de 1900 salariés et s'appuyant sur plus de 1600 élus mutualistes issus des collectivités locales.

Cette Union constitue d'ores et déjà **l'interlocuteur de référence en matière de protection sociale et d'assurances au service des collectivités territoriales, des agents territoriaux et des autres acteurs - associations et entreprises notamment - qui participent au service public de proximité.**

Pour Alain GIANAZZA, son ambition est « *d'aider les collectivités locales à faire face aux défis sociaux, assurantiels et RH qui surgissent actuellement dans un monde territorial en pleine évolution* ». « *Pour cela, souligne Jean-Luc de BOISSIEU, le monde territorial a besoin d'un interlocuteur puissant et solide, de confiance, doté d'une réelle expertise pour prendre en compte ses spécificités et pouvant innover pour s'adapter à ses évolutions* ».

C'est pourquoi *Territoires d'Avenir* porte le projet de **proposer une offre complète de services :**

- Assurances des biens et de personnes pour les collectivités, les élus, les personnels, mais aussi les entreprises publiques locales ;
- Solutions de protection sociale, actions de prévention notamment pour favoriser une meilleure santé au travail ;

- Services non assurantiels en particulier en matière de gestion des ressources humaines, des risques, etc.

Cette union se traduit déjà concrètement **pour les adhérents de la MNT. En effet, depuis le 1^{er} janvier, ils peuvent souscrire à MNT Auto et à MNT Habitation**, à partir de produits gérés par SMACL Assurances. De plus, les 486 000 adhérents en santé de la MNT bénéficient désormais de l'Assistance Protection Juridique de SMACL Assurances. D'autres collaborations sont envisagées à destination des élus et des collectivités.

La création de *Territoires d'Avenir* renforce la vocation des deux partenaires à servir le monde territorial.

Pour sa part, la MNT a également exprimé, de façon complémentaire, sa volonté de faire partie de l'Union mutualiste de groupe initiée par Harmonie mutuelle et la MGEN, dont elle constituera le pôle de référence pour le secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

La MNT rassemble près de 800 000 adhérents en santé et prévoyance et protège 1,1 million de personnes avec un chiffre d'affaires de 644 M€ fin 2014, plus de 1 100 collaborateurs et une marge de solvabilité de 298 %.

SMACL Assurances, société mutuelle d'assurance des collectivités locales, assure 21 000 collectivités publiques, dont 2/3 des villes de plus de 2 500 habitants, 90 % des conseils généraux et régionaux, avec un chiffre d'affaires de 353 M€ en 2014, 750 salariés et une marge de solvabilité de 168 %.

Contacts presse :

MNT : pierre.bernard@mnt.fr - Tél : 01 44 83 13 03

SMACL Assurances : c-mexandeau@smacl.fr - Tél : 06 64 02 87 99